

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 juillet 2024

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni mercredi 10 juillet 2024, à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON, Mélanie DAUVIN (arrivée à 18h45), Christian GOUX, Marie GRANDAZZI (arrivée à 18h30), Antoine HAUDIQUER, Lucie LEBRUN (arrivée à 18h30), Gérald LEMONNIER, Pauline MARTIN, Catherine POSTEL, Valérie RENOUF, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER.

Absences excusées : Thierry MOURLON (procuration à Louis TEYSSIER), Olia TOUGOUCI (procuration à Jacky VAYER).

Absences non excusées : Claude BOSQUET, Thierry LEGABLIER, Guillaume QUETIER.

I. Désignation du secrétaire

Valérie RENOUF a été désignée secrétaire.

II. Compte rendu du conseil municipal du 06 juin 2024

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Préambule

Le maire a le plaisir d'informer le conseil municipal du maintien des deux classes à Saint-Malo-de-la-Lande pour l'année 2024-2025. Le conseil municipal s'en félicite.

IV. Rapport de la commission jeunesse du 19 juin 2024

Gérald LEMONNIER donne lecture du rapport :

Bilan des actions réalisées

- Création d'une pancarte « la Serpent'libre » avec QR code qui renvoie vers un lien vocal où nos jeunes présentent la voie verte de la serpent'libre + chansons en rapport avec thème du vélo
- Logo de la commission
- Dessin sur ballons pour le 80ème de la libération

Plusieurs projets éco citoyens ont été évoqués avec l'association AVRIL :

- idée d'un jardin partagé ou jardin public : le projet a été abordé en commission développement durable, en attente de la validation du zonage dans le cadre du PLUi ; étant précisé que la réalisation de ce projet devra être portée par une association.
- les jeunes souhaiteraient que le plateau sportif soit plus souvent et plus longtemps ouvert. A voir en fonction des disponibilités des bénévoles qui ouvrent et ferment le site.

Projets retenus :

- la mise en place d'une exposition environnementale le long de la voie verte « La Serpent'libre », en collaboration avec l'association AVRIL et le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Cotentin
- une visite gratuite pour une découverte botanique avec Mr MAZIERE
- un nettoyage des chemins avec sensibilisation par la fresque du climat (devis envoyé par AVRIL qui va encadrer pour 230€ – réalisation en septembre /octobre)

Divers : L'association AVRIL propose une surveillance des phoques à la pointe d'Agon,

On attend la réfection de la salle du camping pour l'aménagement du « local jeunes » (en concertation avec la CMB).

Les animations réalisées au bois de Lansdech ont connu un réel succès.

V. Préfiguration d'une structure partenariale pour la gestion du trait de côte

Le maire présente le projet :

Face aux conséquences du réchauffement climatique sur notre littoral, dans le cadre de ses compétences, la CMB (communauté de communes Coutances mer et bocage) intervient sur le GEMAPI (système d'endiguement, stratégie de gestion du trait de côte, ...), projet partenarial d'aménagement (PPA) « entre deux havres », programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI), lutte contre l'érosion, rechargement en sable, études environnementales, Leur mise en œuvre nécessite une cohérence d'ensemble, souvent ralentie par des procédures administratives complexes nécessitant une expertise pointue.

Face à ces exigences, notamment réglementaires, la CMB propose de structurer une organisation pour renforcer ses moyens d'action. Les rencontres animées par Hervé GUILLE (vice-président en charge de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations - GEMAPI) et Louis TEYSSIER (conseiller délégué au littoral), ont mis en exergue les besoins suivants :

- création d'une structure partenariale pour la mise en œuvre des actions de gestion du trait de côte et la recomposition du littoral ;
- renfort en ingénierie technique ;
- réalisation d'un plan de gestion des sédiments (PGS).

Si la création d'une structure vise à mutualiser les forces en ce sens, elle requiert pour autant un temps de préfiguration, qui ne permet pas d'assurer rapidement le renfort en ingénierie et le lancement du PGS (un an d'étude puis une année d'instruction).

Pour ne pas retarder la mise en œuvre face à l'urgence à intervenir, la CMB propose de porter une phase d'amorçage, par le recrutement de 2 agents, sous réserve que les communes littorales participent au co-financement de la masse salariale.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 juillet 2024

Ces deux postes pourraient ensuite muter vers la future « structure partenariale », dès lors que sa gouvernance et ses missions auront été collectivement définies.

La plan de financement proposé prévoit une participation de la CMB à hauteur de 25% et une participation des communes littorales à hauteur de 75%, représentant environ 13 000€ par an pour notre commune (jusqu'à la création de la nouvelle structure).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Synthèse des échanges :

Louis TEYSSIER indique que 4 communes ont déjà voté favorablement. Il rappelle qu'il demande depuis 3 ans le renfort en ingénierie technique.

- les études du PPA (plan partenarial d'aménagement) vont se terminer. Il conviendra ensuite de décider des actions prioritaires à mener (défendre où ? comment ?). Le site du banc du Nord est en grand danger car le profil de plage s'est accentué, il devra être considéré comme prioritaire.

- Il serait regrettable que les 7 communes littorales ne soient pas toutes favorables à cette proposition. Il s'agit de démontrer, particulièrement aux autres communes de la CMB, la solidarité des communes littorales et leur engagement face aux risques immédiats de submersion liés au réchauffement climatique.

- La création de la nouvelle structure, vraisemblablement un syndicat mixte, prendra environ 2 ans. Des communes hors CMB ainsi que d'autres organismes (associations, autres intercommunalités, conseil départemental, Région, ...) pourront y adhérer. Dans ce cas, les clés de répartition seront modifiées.

- La participation financière de Blainville-sur-mer sera prélevée sur le budget annuel alloué à la gestion du trait de côte.

- Le plan de gestion des sédiments (PGS) facilitera le rechargement en sable car les autorisations seront données par les services de l'Etat pour 10 ans. Mais sa mise en place nécessitera également 2 ans.

- En attendant la création effective du syndicat mixte et la validation du PGS, on peut espérer que les services de l'Etat soient plus compréhensifs sur les éventuels demandes de travaux à réaliser en urgence, puisque les procédures seront en cours.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions suivantes :

1/ création d'une nouvelle structure pour la mise en œuvre des actions de gestion du trait de côte et la recomposition du littoral ;

2/ phase d'amorçage portée par la CMB : considérant les délais nécessaires à la création de la nouvelle structure et l'urgence à intervenir sur cette problématique, recrutement par la CMB de 2 agents (renfort en ingénierie technique et mise en œuvre du PGS), selon le financement prévisionnel suivant :

- CMB : 25%

- communes littorales de la communauté de communes : 75%, soit environ 13 000€/an pour Blainville-sur-mer.

VI. Site ancienne cantine – étude de programmation et AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage)

Le maire rappelle le déroulement de la procédure de consultation pour le recrutement d'une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la phase reconstruction du bâtiment de l'ancienne cantine et l'aménagement des espaces publics avoisinants. Il indique que le comité d'examen a validé la candidature de l'équipe ASSYSTEM, pour un montant de 51 012€ HT, et demande au conseil municipal de bien vouloir confirmer ce choix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte la candidature de l'équipe ASSYSTEM et autorise le maire à signer les pièces du marché, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Concernant la démolition du bâtiment, le maire indique que le maître d'œuvre a présenté le dossier de consultation pour les travaux. Ceux-ci devraient avoir lieu au cours du premier semestre 2025.

L'EPFN (établissement public foncier de Normandie) transmettra une convention à signer pour cette phase de démolition, dont 25% seront à la charge de la commune.

Pour rappel, le coût total payé par le budget communal à la fin de la démolition sera d'environ 100 000€.

VII. Remplacement partiel du réseau d'évacuation des eaux pluviales rue de bas

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, indique que, lors des travaux en cours, l'entreprise a découvert que le réseau d'eaux pluviales devait être refait complètement sur 160 ml.

2 devis ont été demandés. Celui de l'entreprise LEHODEY TP étant le mieux-disant et vu l'urgence à réaliser les travaux, le maire a signé le devis s'élevant à 21 340€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le choix ci-dessus.

VIII. Projet d'effacement des réseaux rue de bas/lotissement du Dégrat : convention avec le SDEM50

Jacky VAYER propose de prolonger (au sud) l'effacement des réseaux en cours dans la rue de bas et d'y inclure le lotissement du Dégrat.

Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, dont le coût prévisionnel s'élève à 313 000€ HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune serait environ de 135 700€. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2025.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 juillet 2024

Le maire-adjoint précise que le projet d'implantation des candélabres présenté sera revu ultérieurement, en concertation avec le SDEM50.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux de la rue de bas (côté sud) et du lotissement du Dégrat, telle qu'elle lui a été présentée, avec les réserves ci-dessus concernant l'éclairage public ;
- demande au SDEM50 que les travaux soient achevés à la fin de l'année 2025 ;
- accepte une participation de la commune à hauteur de 135 700€ ;
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- autorise le maire à accomplir les formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Jacky VAYER indique qu'une fois les travaux d'effacement terminés, une réflexion sera engagée avec le conseil départemental (la rue de bas étant voirie départementale) pour des aménagements de voirie adaptés.

Il précise que le calendrier initial prévoyait l'effacement des réseaux de la rue des Landelles en 2025 et que ces travaux seront reportés. Par contre, l'effacement dans la rue d'Agon est maintenu pour 2025.

Il tient à avertir le conseil municipal que des travaux de refonte du réseau d'évacuation des eaux pluviales seront très certainement à prévoir. Un chiffre sera réalisé pendant les travaux d'effacement, selon l'état constaté du réseau.

IX. Entretien des espaces verts communaux : recours à une entreprise

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, indique que 2 devis ont été demandés pour l'entretien de certains espaces verts communaux (giratoire de la Louverie et certains lotissements). Vu l'urgence à commencer la tonte, le maire a signé le devis le mieux-disant, celui de IPE ENVIRONNEMENT 50, d'un montant de 11 137.50€ pour le second semestre 2024. Le bilan sera effectué en fin d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le choix ci-dessus.

X. Construction d'un bâtiment communal route de la Louverie : mission de maîtrise d'œuvre

Jacky VAYER, maire-adjoint, indique que 4 bureaux d'études ont été contactés pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un bâtiment communal route de la Louverie, près du stade, évoquée lors de précédentes réunions.

Il propose de retenir l'offre de monsieur François LECLERC, bureau 2EC, économiste de la construction, qui travaille avec une architecte d'Avranches, madame Sophie FIQUET. Les honoraires s'élèvent à 9% du montant des travaux, estimés à ce stade à 150 000€ HT, soit 13 500€ HT pour une mission totale jusqu'à la fin des travaux.

Il est précisé que la réalisation de ces travaux est conditionnée à l'obtention du permis de construire correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus et autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

XI. Extension de l'atelier communal route de la mer : mission de maîtrise d'œuvre

Jacky VAYER, maire-adjoint, indique que 4 bureaux d'études ont été contactés pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'extension de l'atelier communal route de la mer.

Il propose de retenir l'offre de monsieur François LECLERC, bureau 2EC, économiste de la construction, qui travaille avec une architecte d'Avranches, madame Sophie FIQUET. Les honoraires s'élèvent à 9% du montant des travaux, estimés à ce stade à 125 000€ HT, soit 12 250€ HT pour une mission totale jusqu'à la fin des travaux.

Il est précisé que la réalisation de ces travaux est conditionnée à l'obtention du permis de construire correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus et autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

XII. Remplacement du second panneau du giratoire de la Louverie

Louis TEYSSIER rappelle qu'en janvier dernier, le conseil municipal a décidé la rénovation de la cabane et d'un panneau.

Le second panneau a été endommagé par une voiture sans réparation possible, et aucun remboursement n'a pu être obtenu.

Le maire présente le devis de Mélanie FATOUT pour la fourniture d'un nouveau panneau et la peinture de chaque face : 3 995€, auxquels s'ajouteront les travaux préparatoires de peinture par Christophe LEPILÉUR.

Il propose au conseil municipal d'accepter ce devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (4 votes contre : Christian GOUX, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER et Olia TOUGOUCHI et 2 abstentions : Mélanie DAUVIN et Antoine HAUDIQUER), accepte la proposition du maire ci-dessus.

XIII. Itinéraires cyclables tranche 2 : demande de subvention AVELO 3

Gérald LEMONNIER présente l'étude prévisionnelle concernant les principes d'aménagement de la tranche 2 des itinéraires cyclables, reliant la route de la mer au collège d'Agon-Coutainville via le chemin de l'Amour d'une part, et prolongeant la piste cyclable sur la RD 244 jusqu'à l'intersection avec la RD 651.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 juillet 2024

Il indique qu'à ce stade, les travaux sont estimés à 299 230€ HT et il propose au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter une subvention pour les honoraires (relevés topographiques et maîtrise d'œuvre), évalués à 31 931€, dans le cadre de l'appel à projets AVELO 3 lancé par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).
Il précise que le taux maximal de financement par l'ADEME est de 70%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- sollicite une subvention auprès de l'ADEME, dans le cadre de l'appel à projets AVELO3, pour la réalisation de la tranche 2 des itinéraires cyclables ;
- autorise le maire à signer le dossier de demande de subvention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Gérald LEMONNIER précise que ces travaux ne pourront pas être entrepris avant la rénovation de la voirie de la zone commerciale des Landelles prévue par la CMB.

XIV. Questions diverses

1. Vente d'un terrain rue de Coutainville

Le maire rappelle que le conseil municipal a accepté, lors de sa séance du 27 juillet 2023, la cession du terrain cadastré AW 113, rue de Coutainville, au prix de 16 600€ nets vendeur (100€ le m²).

Il indique que l'actuelle locataire du terrain a demandé à acquérir celui-ci en lieu et place de la personne intéressée en juillet 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- annule la délibération 6-270723,
- accepte la vente de la parcelle cadastrée AW 113 à l'actuelle locataire du terrain, au prix de 100€ le m², soit 16 600€ nets vendeur,
- précise que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur ;
- charge l'étude de maître Hélène ALLIX-GIRARD, de la rédaction de l'acte de vente correspondant ;
- autorise le maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

2. Candidature FIR (fonds d'investissement rural)

Gérald LEMONNIER indique que la candidature déposée par la commune au titre du FIR a été validée par le conseil départemental de la Manche. Pour rappel, il s'agit d'un dossier regroupant 2 opérations : l'aménagement de la voie verte rue Serpentine pour 43 255€ et la rénovation du logement du camping de la Melette pour 56 745€. De plus, dans le cadre de cette candidature, notre commune a obtenu un avis favorable de principe pour la bonification de 20% du montant de la subvention pour le projet vélo, au titre d'exemplarité en matière de transition écologique.

Le maire et le conseil municipal remercient le conseil départemental de la Manche.

3. Informations diverses

- Projet d'implantation d'une exploitation agricole à la Louverie :

Le dossier de permis de construire est en cours d'instruction. Marie GRANDAZZI relaye auprès du conseil municipal les interrogations des riverains.

- Louis TEYSSIER indique qu'une réunion s'est tenue le lundi 8 juillet avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) au sujet de l'aménagement du centre bourg et de l'écoulement des eaux pluviales. Il ressort que la question de l'imperméabilisation des sols doit être évitée dans tous les projets communaux et la désimperméabilisation envisagée pour le bourg.

- Jacky VAYER informe le conseil municipal du recrutement d'un saisonnier en renfort au service technique pour les mois de juillet et août.

- Le maire informe le conseil municipal de la tenue d'une réunion prévue le jeudi 25 juillet à 18h, en présence des services de la DDTM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.